

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2022**Point 7 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Hervé Aubert, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'élargissement des écopoints, et sur le postulat de M. Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, et Mme Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant une étude pour un nouveau concept de gestion des déchets à Bulle et La Tour-de-Trême, et réponse à la question de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger relative à une potentielle extension des horaires d'ouverture des déchetteries

Lors de la séance du 11 octobre 2021, le Conseil général a transmis le postulat de M. Hervé Aubert mentionné en titre.

1.1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues.

Ces derniers temps, la capacité de nos actuelles déchetteries a montré ses limites. Avec les directives de distanciation liées au Covid-19, il s'avère que l'organisation n'est pas des plus optimales et complique énormément le passage des citoyens. Il est temps de mettre en place un nouveau système sachant répondre aux exigences d'une ville de 25'000 habitants.

Les actuels écopoints pour les ordures et le carton-papier qui garnissent la ville doivent être revisités et équipés de manière conséquente pour répondre aux besoins des habitants de tout âge de la Commune. Actuellement, sans véhicule, il n'est pas possible de se débarrasser de ses déchets, car les deux centres de récupération sont totalement décentralisés. Il est temps que cela change.

Par ce postulat, nous demandons à la Commune d'étudier une alternative rapide afin d'étoffer les écopoints de quartier qui devront être à disposition des usagers bullois, en libre-service de 7h à 22h. Ces zones de collecte permettront de trier les déchets usuels tels qu'ordures, cartons, qui sont déjà en place, mais aussi verre, aluminium, fer-blanc, piles et les huiles minérales et végétales. Le système pour le ramassage du compost doit, par contre, rester tel qu'il est mais devrait être étendu à l'année.

Par ailleurs, malgré toute la communication de la Commune au sujet du respect du tri, force est de constater que des déchets ne sont pas triés selon leur nature ou que des déchets encombrants sont abandonnés. Une sévérité dans la surveillance serait la bienvenue afin que les règles soient bien appliquées.

Merci de votre attention »

Lors de la séance du 13 décembre 2021, le Conseil général a transmis le postulat de M. Léo Jacquat et de Mme Elodie Surchat mentionné en titre.

1.2. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

En partant du constat que les points de collecte des déchets en sus des deux déchetteries gardiennées n'apportent pas pleine satisfaction, nous souhaitons demander que la Commune évalue les différentes actions possibles pour diminuer la production de déchets par ses habitant·e·s ainsi qu'améliorer la récolte et le traitement de ceux-ci.

Parmi celles-ci, nous pouvons en imaginer certaines ; il s'agit par exemple de développer un service de déchetterie mobile se déplaçant une fois par mois en fin de journée dans chaque quartier pour récolter les déchets, mais également sensibiliser la population à diminuer leur production et à mieux les recycler. Il s'agit également d'impliquer les commerces dans la diminution de production des déchets, par exemple en interdisant autant que possible les objets en plastique jetables, tels que les sacs mais également les emballages alimentaires pour les repas à emporter dans tous les types de points de vente de la commune.

Le Conseil communal devrait également examiner la possibilité de collecter et valoriser les déchets plastiques ménagers, à l'instar de ce qui est fait dans les communes de Bienne et Nidau, et les propriétaires de jardin pourraient être informés de la façon de valoriser leurs déchets végétaux sur leur propriété, en plus de l'annualisation de la récolte des déchets verts. Notre Commune pourrait également promouvoir toute initiative s'engageant contre le gaspillage (trocs, vide-grenier, repair café, opération too good to go, madamefrigo, etc.).

Compte-tenu du potentiel important de la démarche, nous demandons que le Conseil communal s'engage dans une analyse exhaustive de la situation des déchets de la ville en vue d'adopter les mesures les plus efficaces pour en réduire la production et en favoriser la valorisation.

Merci de votre attention. »

Lors de la séance du 21 mars 2022, M. Nicolas Pasquier a informé Mme Thérèse Anatrà-Luchinger que la réponse à sa question ci-dessous serait incluse dans la détermination sur les deux postulats précités.

1.3. Présentation de la question de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger au Conseil général

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Avec l'arrivée du printemps, la période de grande affluence à la déchetterie va débuter.

La déchetterie de Palud est ouverte 25 heures et 45 minutes par semaine et celle de Pra Bosson 22 heures et 45 minutes par semaine, avec des ouvertures jusqu'à 18h45, respectivement 19h00, une fois par semaine sur chacun des sites de collecte. En comparaison à d'autres villes, ces horaires semblent être dans la moyenne avec toutefois comme bémol une fermeture totale de la déchetterie les lundis sur les deux sites.

Force est toutefois de constater qu'à la belle saison, les déchetteries connaissent des pics de fréquentation, en particulier, le samedi toute la journée où les voitures se mettent déjà en colonne plus d'un quart d'heure avant l'heure d'ouverture. Cela paraît logique puisqu'il s'agit pour beaucoup du jour de la semaine le plus opportun pour s'y rendre en raison des horaires de travail d'une grande majorité des habitants de notre ville.

Serait-il dès lors possible d'adapter les horaires à l'évolution et aux besoins de la population en ouvrant la déchetterie de Palud le samedi dès 8 heures comme celle de Pra Bosson et avec un horaire continu jusqu'à 16 ou 17 heures ? Et prévoir éventuellement aussi une ouverture le lundi sur un des deux sites ? Une extension des horaires permettra ainsi de désengorger les pics d'affluence sachant que l'évolution prévue de notre démographie ne va également faire qu'empirer la situation.

Merci de votre écoute. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal a décidé de donner une seule réponse aux deux postulats, ainsi qu'à la question posée lors du dernier Conseil général concernant les horaires de déchetterie, estimant que ces interventions sont liées sur le fond.

Situation actuelle

Avant d'aborder les possibles améliorations concernant la récolte des déchets, il est opportun de présenter brièvement le système en place dans notre ville.

À ce jour, les sites équipés de puits (moloks) destinés à la récolte des déchets de papier-carton et des ordures ménagères couvrent 99 % du périmètre urbanisé. Ce taux était de 49 % en 2008. La collecte porte-à-porte ne concerne plus que quelques rues dans lesquelles aucun endroit approprié n'a encore été trouvé pour implanter des puits. Dans le cadre du développement de chaque nouveau quartier, des sites de récolte des déchets sont systématiquement planifiés.

La Ville propose une collecte des déchets encombrants au pied des immeubles ou devant les villas ; elle représente 30 % du volume total de ce type de déchets, le solde étant acheminé directement par les citoyens à la déchetterie.

Le ramassage des déchets verts s'opère d'avril à novembre et représente environ 1'000 tonnes de déchets sur les environ 2'900 tonnes de déchets organiques collectés dans notre commune.

Les principaux chiffres concernant l'élimination des déchets sont les suivants :

- Les ordures ménagères (sacs taxés) représentent environ 3'200 tonnes, soit 29 % du volume total.
- Le papier – carton représente environ 2'000 tonnes, soit 19 % du volume total, dont 89 % dans les puits de récolte des déchets.
- Les déchets organiques représentent environ 2'900 tonnes, soit 27 % du volume total, dont 1'000 tonnes sont récoltées.
- Le verre représente environ 1'000 tonnes, soit 10 % du volume total, dont le 50 % est apporté à la déchetterie et l'autre 50 % dans les deux bennes présentes sur le territoire communal.
- Les autres déchets de type bois, boîtes en fer, fer, déchets encombrants, représentent environ 15 % du total des déchets.

Avant d'analyser un élargissement des écopoints et les compléter, il y a lieu de rappeler le principe des sites existants pour la récolte du papier-carton et des ordures ménagères.

Près de 300 puits semi-enterrés, regroupés sur environ 90 sites, sont répartis sur l'ensemble du territoire communal. Chaque site compte en moyenne deux puits pour les ordures ménagères et un puit pour le papier-carton. Avec les nouveaux modes de consommation (commandes passées par Internet), un puit pour le papier-carton est souvent ajouté sur les sites existants. À noter que l'exploitation des puits est assurée par notre prestataire en la matière qui procède aux vidages selon le besoin, mais au minimum deux fois par semaine. Selon le principe de localisation des sites, les citoyens de parcourent en moyenne environ 300 mètres pour éliminer leurs déchets.

En outre, la Ville soutient également des mesures visant à limiter le gaspillage. Par exemple, des locaux sont mis gratuitement à disposition d'associations qui récupèrent et redistribuent des invendus aux personnes les plus défavorisées (Table Couvre-Toi, L'Armoire Solidaire) ou qui organisent des marchés gratuits et mettent en place des plateformes d'échange locales (Graines d'Avenir).

Pour terminer cette présentation, nous précisons que la diminution de production de déchets sera traitée dans le cadre du processus à mettre en place au niveau du développement durable, selon le message de réponse au postulat de M. Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert-e-s, demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local.

Situation dans des villes similaires

Avant de procéder à des modifications du concept bullois, une analyse comparative a été faite avec d'autres villes de Suisse romande. Chaque système est bien différent, mais des tendances existent au niveau des écopoints et de leur utilisation.

La première constatation est que les écopoints sont implantés pour desservir entre 2'000 – 5'000 habitants qui doivent effectuer des déplacements en véhicule ou parcourir des distances de plusieurs centaines de mètres à pied. Dans les villes, sur les secteurs plus denses, des écopoints sont mis en place pour certaines fractions, mais pas nécessairement dans tous les quartiers et pour tout type de déchets.

Leur gestion nécessite le passage régulier des employés de la voirie pour assurer la propreté aux abords de ceux-ci, ainsi que le nettoyage des installations. Il est à noter que le tri n'est pas toujours respecté, que des citoyens d'autres communes les utilisent et qu'il y a régulièrement du matériel électronique ou d'autres déchets qui sont déposés à proximité.

Ces écopoints permettent le tri sélectif de plusieurs types de déchets (verre – fer blanc – aluminium – huiles végétales et minérales – textiles – PET – piles). Pour la grande majorité des déchets (matériel électrique, électronique, électroménager, PET, flaconnages, médicaments, piles, etc.), la recommandation est de les retourner dans les points de vente.

En définitive, les villes sont pourvues de grandes déchetteries, pour certaines de puits enterrés pour le papier-carton et les ordures ménagères, et d'écopoints fixes ou mobiles.

Solutions envisageables pour notre ville

Dans quelle mesure est-il possible d'envisager un renforcement de l'offre avec des écopoints fixes ou mobile ?

Il n'est pas envisageable de compléter les près de 90 sites existants de conteneurs pour le tri des déchets. Ces installations nécessitent environ 40 m² pour 6 fractions. En plus de la question de l'encombrement, l'investissement est d'environ Fr. 30'000.00 par emplacement, ceci sans compter les frais de fonctionnement.

La solution d'écopoints fixes qui implique l'aménagement de cinq emplacements, avec environ 8 fractions, paraît proportionnée pour notre ville. Ce système ne répondrait toutefois pas à la demande de rapprocher les installations d'élimination pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Ces endroits devraient être accessibles facilement en véhicule, ainsi qu'avec un camion et permettre de s'y arrêter. La surface nécessaire représente environ 200 m². L'investissement représente environ Fr. 180'000.00 et les frais de fonctionnement supplémentaires annuels Fr. 210'000.00.

La solution de déchetterie mobile avec une collecte une fois par mois sur plusieurs sites permettrait une meilleure couverture du territoire. De la même manière qu'une offre existant à Lausanne, le véhicule pourrait être présent durant certaines heures de la journée et selon un tournus défini. Cette prestation impliquerait des coûts supplémentaires d'exploitation par rapport au système actuel. Les frais d'investissement sont estimés à environ Fr. 150'000.00 et les frais de fonctionnement annuel à Fr. 150'000.00.

Autres aspects relevés

Au sujet des incivilités en lien avec les puits de récolte de déchets, il est à noter que le taux de dépôt de sacs non officiels dans les puits est similaire à celui d'autres villes, soit entre 1 et 2 %. Durant la pandémie, nous avons également dû faire face à une augmentation massive de l'élimination du papier-carton. Le dépôt d'autres objets aux abords des puits est également relevé.

Le système actuel de contrôle régulier par un agent de propreté, au taux d'activité de 40%, ou par l'engagement ciblé de Securitas, permet d'assurer un niveau acceptable de tri et de propreté. Lors des

dépôts illégaux de carton à côté des puits, nous constatons régulièrement que ces derniers ne sont pas pleins mais que les citoyens ne prennent pas la peine de plier les grands cartons pour les mettre dans les puits.

Lorsque nous détectons que les installations sont insuffisantes, des sites ou uniquement un puit complémentaire sont mis en place.

Pour remédier aux dépôts sauvages de carton à côté des puits, il est prévu d'augmenter l'offre aux endroits très utilisés, d'intensifier le ramassage si nécessaire et de poursuivre, voire même d'augmenter, les contrôles actuellement en place. Une campagne de communication sera également mise en place pour rappeler aux citoyens que les déchets, même les cartons, ne peuvent pas être déposés à côté des puits.

Concernant la valorisation des déchets, des solutions existent déjà pour le papier-carton, le verre, la ferraille, le fer blanc, les textiles et les déchets verts. Ces derniers peuvent être transformés en biogaz par méthanisation et sont acheminés à cet effet soit à la Satom à Villeneuve, soit à Vanils Energies SA à Grandvillard. Ils représentent environ 1'500 tonnes. D'autres solutions sont à l'étude actuellement.

Nous suivons également les tests en cours auprès de deux communes fribourgeoises pour la récolte des déchets de cuisine.

Une grande surface teste actuellement la récupération de plastiques dans le canton de Fribourg et notamment à Bulle. Dans ce domaine en perpétuel changement, la Ville de Bulle reste attentive aux possibilités développées et ne manquera pas d'améliorer son système.

Depuis le mois de juillet, la récupération des produits à base polystyrène expansé (SAGEX) a été réintroduite, à titre d'essai, dans les deux déchetteries. Une entreprise du canton a développé tout dernièrement la prise en charge de ces matériaux usagés afin de les recycler dans leur production. Le retour actuel est très positif et répond à la demande de notre population.

Pour la question des horaires de déchetterie, nous rappelons que lors de la pandémie, des mesures exceptionnelles ont été prises pour assurer un bon fonctionnement. En situation normale, nous estimons que les horaires et l'organisation des déchetteries conviennent. De plus, l'extension des horaires augmenterait les coûts de fonctionnement des déchetteries.

En conclusion

Au vu des éléments développés et des tendances relevées dans d'autres villes de Suisse romande, le Conseil communal estime que le service actuel pour la récolte des déchets est bon à Bulle.

Concernant le point particulier des écopoints, il souhaite privilégier la solution mobile et va analyser dans le détail les solutions existantes. Cette approche permet de couvrir au maximum le territoire communal, d'assurer la propreté des sites et un tri correct par la présence d'employés communaux. Il reste également attentif à d'autres services à la population qui pourraient être mis en place. Une attention particulière est également portée sur les démarches en cours pour diminuer la production de déchets et augmenter la valorisation des déchets existants.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ces deux postulats et question.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard